



Programme de subventions AUC-Tolmar de DPC pour urologues en milieu non académique

Critères du programme pour 2021

OBJECTIF

L'objectif du programme de subventions AUC-Tolmar de développement professionnel continu (DPC) pour urologues en milieu non académique est de soutenir ces urologues dans des initiatives de formation qui améliorent les soins urologiques au Canada; Tolmar et l'AUC fourniront chacun 50 000 \$, pour un total de 100 000 \$. Cette subvention s'inscrit dans le plan stratégique 2019-2024 de l'AUC visant à interpeller les urologues en milieu non académique et à soutenir davantage leurs besoins éducatifs.

SUBVENTION OCTROYÉE

Chaque année, un maximum de 100 000 \$ peut être remis, sans qu'un nombre fixe de subventions soit remis. Par exemple, au cours d'une année donnée, on pourra remettre dix subventions de 10 000 \$ et vingt subventions de 5 000 \$, pour un total de 100 000 \$. Les projets subventionnés doivent répondre à l'objectif déclaré du programme.

La priorité sera accordée aux médecins qui font une demande pour la première fois.

CONDITIONS DU PROGRAMME

Les candidats doivent être membres actifs de l'AUC et exercer au Canada, et ne doivent pas occuper un poste à temps plein dans une université canadienne.

Les demandes soumises doivent inclure un budget. Le budget peut inclure des frais de déplacement (en classe économique avec possibilité de passage à une classe supérieure) et d'hébergement (chambre pour une personne).

Les activités admissibles pour le programme incluent (mais sans s'y limiter) :

- Des cours ou autres types de formation sur de nouvelles technologies ou techniques ou des traitements avancés
- Des cours de leadership ou de gestion de cabinet
- Des cours ou des programmes de développement professionnel offerts par des universités, des établissements d'enseignement supérieur, des associations médicales provinciales ou nationales, l'AUA, l'AEU ou l'AUC qui auront pour résultat direct une amélioration des soins urologiques.



- Des projets qui améliorent les résultats des patients ou informent les patients ou la communauté, ou des projets communautaires qui favorisent une meilleure santé.

Exemples d'activités qui ne seront pas financées :

- Conférences régionales, nationales ou internationales

L'activité doit être terminée dans les douze (12) mois suivant l'octroi de la subvention.

EXIGENCES ULTÉRIEURES

Tous les lauréats de subventions doivent soumettre un rapport résumant leur expérience et leurs acquis au Bureau de l'éducation de l'AUC dans les deux mois suivant la fin de l'activité de DPC. Les résumés seront publiés dans le bulletin trimestriel URO.COMM de l'AUC.

Les lauréats pourront être invités à présenter leur expérience/apprentissage à leurs collègues lors d'une future activité de l'AUC.

La remise des fonds aura lieu après réception du rapport et de copies des reçus attestant des dépenses présentées dans le budget.

SOUSSION DE DEMANDES

La date limite de soumission est le 31 mai 2022.

Chaque demande doit comprendre :

- Un formulaire de demande, dûment rempli;
- Une lettre d'intention ne dépassant pas une (1) page, en police de caractères de 12 points, expliquant l'initiative de DPC proposée et comment cette activité répondra à l'objectif du programme;
- Un budget des dépenses, y compris la liste détaillée des sources de financement.
- un curriculum vitae (veuillez soumettre une version PDF de votre CV commun [IRSC])

Toutes les soumissions seront évaluées par le président du comité de DPC, le président du CUC et les membres du CUC.

Toutes les demandes doivent être envoyées par courriel à :

Girish Kulkarni, MD, FRCS(C), président, Comité de DPC

a/s Tal Erdman

tal.erdman@cua.org

Si vous avez des questions, veuillez les adresser à la personne dont les coordonnées figurent ci-dessus.